



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
الخوادم المغربية للاتصال السمعي البصري
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > communiqué de presse relatif à l'autorisation accordée à la société ittissalat al-maghrib en vue d'inclure de nouveaux services audiovisuels dans le service a accès conditionnel (offre tv via adsl).

[A](#) [1] [A](#) [1]

communiqué de presse relatif à l'autorisation accordée à la société ittissalat al-maghrib en vue d'inclure de nouveaux services audiovisuels dans le service a accès conditionnel (offre tv via adsl).

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle -CSCA- a rendu, en date du 25 mai 2007, sa décision n° 13-07 par laquelle il autorise la société ITTISSALAT AL-MAGHRIB à inclure de nouvelles chaînes télévisuelles et des stations radiophoniques, dans le SERVICE A ACCES CONDITIONNEL (OFFRE TV VIA ADSL).

Ladite décision modifie et complète la décision n° 34-06 du 19 mai 2006, portant autorisation de commercialisation du service de communication audiovisuelle à accès conditionnel (offre TV via ADSL) accordée à la société ITTISSALAT AL-MAGHRIB.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>